Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260305-B_2026_03_05_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 27 février 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le jeudi 5 mars 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ (à partir de la délibération n° B-2026-03-05-02)
- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Excusés :

- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Éric JOUSSEAUME

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260305-B_2026_03_05_16-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 5 mars 2026	N° Acte : B-2026-03-05-16
Objet : Bretagne vivante station de Trunvel – subvention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

Au cœur des roselières de Trunvel à Tréogat, l'association Bretagne Vivante dispose d'une station de baguage qui permet le suivi des oiseaux paludicoles. Cette station est en place depuis 1988 et assure l'un des plus longs suivis ornithologiques de France.

Chaque matinée de juillet à octobre, deux salariés de Bretagne Vivante accompagnés de nombreux bénévoles, ouvrent les filets de capture localisés dans la roselière de Trunvel selon un protocole scientifique validé par le muséum national d'histoire naturelle. Une quarantaine de bénévoles se relaie durant cette période pour mettre en place et relever les filets de capture et pour démailler les oiseaux.

Située sur le chemin de randonnée GR34, au cœur de la roselière de l'étang de Trunvel, elle est aussi un outil de sensibilisation et de découverte de l'environnement important.

Les animateurs de la CCPBS y organisent chaque été un ou plusieurs échanges avec les salariés et bénévoles bagueurs.

Cet outil de suivi des populations d'oiseaux des roselières (migrateurs ou non) contribue à la connaissance de la biodiversité de la baie d'Audierne et a permis de justifier l'intégration du site dans le réseau européen Natura 2000.

Il a également contribué à alimenter les dossiers de labellisation Ramsar et à constituer le dossier de création de la réserve naturelle régionale dunes et paluds bigoudènes. C'est un apport important pour la connaissance de la future RNR.

Pour assurer le fonctionnement de la station, Bretagne Vivante prévoit du temps de coordination réalisé par deux salariés de l'association accompagnés d'un service civique (à noter le temps important de bénévolat estimé à 29 312 euros).

Afin de pallier les baisses de dotation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui finançait le fonctionnement, l'association sollicite depuis 2019 une aide auprès des 2 EPCI bigoudens ainsi qu'auprès du département et du fonds européen de développement régional (FEDER).
Pour mémoire :

BRETAGNE VIVANTE SEPNB (code : 2279)

	MONTANT VERSÉS PAR EXERCICE					
	2025	2024	2023	2022	2021	2020
SUBVENTION FONCTIONNEMENT STATION DE BAGUAGE DE TRUNVEL	8 000,00 €	8 000,00 €	8 923,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €

La demande de subvention de 8 000 € pour l'année 2026 est parvenue par mail du 3 octobre 2025.

Les membres de la commission espaces naturels de la CCPBS réunis le 1er décembre 2025 ont souhaité disposer de plus de détails sur les dépenses prévisionnelles avant de rendre leur avis.

Le tableau en annexe permet de répondre à cette demande.

Le budget prévisionnel du projet est de 39 461 euros comme présenté en annexe.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260305-B_2026_03_05_16-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 5 mars 2026	N° Acte : B-2026-03-05-16
Objet : Bretagne vivante station de Trunvel – subvention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

Considérant l'intérêt de l'action de l'association Bretagne vivante pour la biodiversité sur le territoire ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021 n° C-2021-06-10-33 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la demande de l'association Bretagne vivante en date du 3 octobre 2025 ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association Bretagne vivante conformément à la demande figurant dans le budget prévisionnel 2026 présenté en annexe.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)